

Délibération
Habilitation du Président de la CCI en matière de passation des marchés publics

L'Assemblée Générale de la CCI Charente-Maritime, régulièrement réunie en séance d'installation au siège de l'établissement, le 25 novembre 2021, sous la Présidence de Thierry HAUTIER, Président en exercice,



Après avoir vérifié que le quorum est atteint,
EN VERTU des articles L 1111-1, L1211-1, L 2123-1, R 2123-4 du Code de la Commande Publique,
EN VERTU de l'article L712-1 et R712-13 du Code de Commerce,

CONSIDÉRANT son règlement intérieur provisoire, chapitre 5 et, notamment les articles 5.1.2 et 5.2.1

HABILITE le Président, pour une durée ne pouvant excéder celle de la mandature et, dans la limite des crédits inscrits au budget, à prendre toute décision concernant le lancement, la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution des marchés

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer :

CCI Charente-Maritime	
DELIBERATION soumise à l'Assemblée Générale d'installation, réunie le 25 novembre 2021, à Rochefort	
Nombre de membres élus en exercice	58
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	30
Nombre de membres élus présents	45
Nombre de votants	45
Nombre de voix POUR	45
Nombre de voix CONTRE	-
Nombre d'ABSTENTIONS	-

 Secrétaire	 Président
---	---